VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU

CD - 2022-05-09

FICHE D'INFORMATION

Objet : Prochain cadre stratégique - Enjeux en gestion des risques

ENJEU

Informer des discussions en cours concernant les changements prévus aux programmes de gestion des risques lors de la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique fédéral-provincial-territorial (FPT) à compter du 1^{er} avril 2023.

MISE EN CONTEXTE

Le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial *Partenariat canadien pour l'agriculture* arrivera à échéance le 31 mars 2023. Lors de la rencontre annuelle des ministres FPT de l'Agriculture de novembre 2021, les ministres se sont engagés, par la signature de l'énoncé de Guelph, à offrir des programmes de gestion des risque (GRE) en temps opportun, équitables et simples. La rencontre a également permis d'identifier les options de modifications aux programmes sur lesquelles les travaux d'analyse devaient se poursuivre.

L'énoncé de Guelph ainsi que la lettre de mandat de la ministre fédérale insistent notamment sur la nécessité d'améliorer les programmes de GRE et d'intégrer des objectifs de gestion des risques climatiques, de pratiques environnementales et la préparation aux changements climatiques en vue du prochain cadre stratégique (PCS). Ainsi, le groupe de travail sur la GRE, en collaboration avec le groupe de travail sur les politiques agroenvironnementales, a eu pour mandat d'analyser la contribution potentielle des programmes de GRE à l'atteinte des objectifs agroenvironnementaux en vue du PCS et de trouver des options d'amélioration au programme Agri-stabilité.

ANALYSE

Ajouts de critères agroenvironnementaux aux programmes

Les programmes de GRE pourraient être utilisés pour encourager les producteurs à adopter des pratiques plus écologiques et à améliorer la résilience des entreprises agricoles face aux changements climatiques tout en veillant à ce que les principes de GRE ne soient pas compromis. La majorité des provinces ont exprimé des préoccupations sur l'ajout de restrictions à l'admissibilité aux programmes et ont suggéré de plutôt prioriser l'ajout d'incitatifs pour atteindre des objectifs environnementaux. Des changements potentiels à Agri-investissement et Agri-protection ont donc été identifiés pour favoriser l'adoption de meilleures pratiques environnementales.

Ajouts proposés à Agri-investissement :

 ajout d'une condition d'admissibilité pancanadienne liée à la réalisation d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA¹) ou l'équivalent pour créer une option accessible et applicable à tous les groupes de producteurs;

Ajouts proposés à Agri-protection :

 ajout de rabais ou de pénalité pour encourager les bonnes pratiques de gestion environnementales et décourager certaines pratiques (ex. monoculture). Les provinces pourraient choisir parmi une liste prédéterminée les pratiques bénéfiques les plus adaptées à leur contexte (flexibilité);

¹ Le PAA est le plan d'accompagnement agroenvironnemental qui est réalisé sur une base volontaire par les entreprises agricoles. Il s'agit d'un équivalent du programme de plan environnemental de ferme (PEF) du fédéral. Le PAA est un outil permettant aux producteurs sur une base volontaire de tracer un portrait global de la situation agroenvironnementale de leur entreprise et d'établir un plan d'action pour remédier à certains éléments.

Améliorations à Agri-stabilité (AGS) « Nouveau modèle simplifié »

Un ensemble de changements ciblant l'administration d'AGS, la collecte des données, le suivi auprès de la clientèle ainsi que les échéances de versement, nommé « nouveau modèle Agri-stabilité », est proposé afin d'améliorer la prévisibilité et de simplifier le programme pour mieux répondre aux besoins des producteurs.

Les travaux sur le modèle simplifié comprennent l'analyse des éléments suivants :

- émettre des avis de protection pendant l'année du programme pour fournir au producteur leur marge de référence de manière à augmenter la prévisibilité d'une intervention et permettre de réduire les données à traiter;
- harmoniser les dates limites afin que le producteur s'inscrive pour l'année programme à venir et présente les renseignements concernant l'année précédente au même moment;
- harmoniser les marges de référence avec la méthode de déclaration fiscale, ce qui, dans la plupart des cas, serait la comptabilité de caisse afin de réduire le délai de traitement;
- pour pallier les lacunes de la comptabilité de caisse, fonder le revenu de l'année de programme sur une estimation de valeur marchande (production multipliée par le prix).

Augmentation du taux de paiement de 70 % à 80 %

L'augmentation du taux de compensation d'AGS de 70 % à 80 % ■

provinciale) jusqu'à la fin du PCA La C	Présentement, cette option est offerte en Ontario (partie colombie-Britannique a offert la part provinciale de cette option
pour les années de programme 2019	et 2020. Notons que cette augmentation des paiements es Organisation mondiale du commerce (OMC).
_	
Positions du Québec sur les proposit	tions
•	

EXAMEN DES COÛTS, DE LA FAISABILITÉ ET IMPACT POUR LA CLIENTÈLE

L'analyse des impacts des changements retenus sur les systèmes et processus sera réalisée dès que les modifications seront connues.

SUIVI ET ÉCHÉANCIER

Les orientations sur les ajustements retenus aux programmes seront connues suivant la conférence ministérielle FPT de juillet 2022, au moment où le texte de l'accord-cadre sera soumis à la signature des ministres. Les modifications entreront en vigueur en avril 2023.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : L'Énoncé de Guelph – Une vision pour 2028

CONSULTATION

Les représentants de l'Union des producteurs agricoles ont été informés des discussions en cours lors d'une rencontre tenue en avril 2022.

SIGNATURE

ANDRÉ HOULE

Vice-président – VPAPR

Date: 2022-05-02

Source :

L'Énoncé de Guelph



Une vision pour 2028

Le Canada est reconnu comme chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture et de la production agroalimentaire durables. Il se projette jusqu'en 2028 en s'appuyant sur une base solide de forces et de diversité régionales, ainsi que sur le leadership fort des provinces et des territoires, afin de : relever le défi des changements climatiques; développer de nouveaux marchés et créer de nouveaux débouchés commerciaux tout en répondant aux attentes des consommateurs; nourrir les Canadiens et une population mondiale croissante.



Les priorités

- S'attaquer aux changements climatiques et protéger l'environnement afin de réduire les émissions de GES et de soutenir la viabilité à long terme du secteur, tout en positionnant les producteurs et les transformateurs de façon à ce qu'ils puissent saisir les possibilités économiques découlant des demandes changeantes des consommateurs.
- Favoriser une croissance durable de l'agriculture et économique en créant les conditions permettant aux entreprises canadiennes de relever les défis changeants d'un marché national et mondial interconnectés.
- Renforcer la capacité et la croissance du secteur en réalisant le potentiel des produits agroalimentaires et des produits agricoles à valeur ajoutée.
- Des investissements continus et ciblés dans la science, la recherche et l'innovation afin de relever les principaux défis et saisir les occasions.
 - Améliorer la résilience pour prévoir et atténuer les risques et y répondre, notamment à l'aide d'une série robuste de programmes de gestion des risques de l'entreprise.



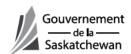
Principes directeurs

- Avancer la durabilité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en réduisant les risques climatiques et en créant les conditions nécessaires à la réussite et à la compétitivité de l'industrie à l'échelle mondiale.
- Respect des compétences partagées en matière d'agriculture et des obligations commerciales internationales.
- Collaboration entre les intervenants pour tirer parti de l'innovation, des forces des régions et de la diversité.

- Les programmes doivent être adaptés à la réalité des producteurs et des participants et viser à réduire la lourdeur administrative.
- Afin de maximiser les investissements partagés et contribuer à des objectifs collectifs, les gouvernements produiront des résultats mesurables, tout en maintenant la flexibilité dans la conception, l'exécution et la gestion des programmes pour les provinces et territoires
- Efforts déployés pour éliminer les obstacles à la participation et tenir compte des besoins des groupes sous-représentés, comme les jeunes et les femmes, et renforcement des relations avec les peuples autochtones pour mieux soutenir leur participation dans le secteur.





























Priorités et domaines d'intérêt du PCS

Faire avancer l'agriculture et agroalimentaire durable

Le prochain cadre stratégique tiendra compte des principes du développement durable permettant au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de répondre aux besoins d'aujourd'hui, et d'assurer sa croissance sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Environnement

Renforcement des capacités, de la croissance et de la compétitivité du secteur



- Soutenir les possibilités nouvelles ou émergentes en matière de production primaire, de valeur ajoutée et de transformation
- Améliorer la productivité par le développement et l'adoption de technologies, la numérisation et l'intelligence artificielle
- Améliorer le recrutement et le maintien en poste de la main-d'œuvre, la formation et l'automatisation
- Encourager la prochaine génération de producteurs agricoles, en tenant compte des obstacles liés à l'économie, à la formation, et des obstacles à l'entrée
- Tirer parti des possibilités économiques en améliorant l'efficacité, en réduisant le gaspillage alimentaire et en réduisant les résidues, et autre perte, et en développant la bioéconomie

Développement des marchés et commerce



- Collaborer en vue de poursuivre et de défendre les intérêts commerciaux du Canada et faire avancer l'élaboration des règles commerciales fondées sur la science
- Soutenir la diversification des marchés et les efforts visant à éliminer les obstacles au commerce interprovincial
- Soutenir la préparation à l'exportation; cerner et saisir les possibilités de développement des marchés à l'échelle nationale et internationale (p. ex. achats locaux)
- Répondre à la demande nationale et internationale relative à la production primaire et aux pratiques de transformation durables

Changements climatiques et environnement



- Réduire les émissions de GES et augmenter la séquestration du carbone
- Protéger et régénérer la qualité du sol, de l'eau et de l'air
- Améliorer la biodiversité et protéger les habitats sensibles

Science, recherche et innovation



- Relever des défis tels que les changements climatiques et saisir des occasions comme les nouveaux marchés
- Soutenir la recherche en agriculture primaire, l'agronomie et la valeur ajoutée
- Accélérer le développement et l'adoption de nouvelles technologies et accroître l'efficacité énergétique
- Soutenir la précommercialisation et le démarrage d'entreprises dans des domaines comme les solutions innovantes en matière de main-d'œuvre et les bioproduits
- Améliorer la collecte de données, les mesures de performance, les activités de vulgarisation, l'échange et le transfert de connaissances

Résilience et confiance du public



- Renforcer la résilience de l'ensemble de la chaîne alimentaire
- ◆ Offrir des programmes de GRE en temps opportun, équitables et simples
- Favoriser et soutenir une gestion proactive des risques, notamment les risques climatiques
- Protéger et améliorer la santé des végétaux et des animaux et le bien-être animal, dans une perspective « Une santé »
- Soutenir le secteur dans le développement, l'adoption et l'amélioration des systèmes d'assurance
- En faisant connaître l'engagement du secteur en faveur de la production durable d'aliments salubres et de haute qualité, renforcer la confiance des consommateurs tout en sensibilisant les intervenants du secteur à leurs attentes
- Soutenir les producteurs et les travailleurs agroalimentaires et leur donner les moyens de prendre soin de leur santé mentale
- Supporter la santé et sécurité des travailleurs

Economie



CA - 2022-06-17

FICHE D'INFORMATION

Objet : Prochain cadre stratégique - Enjeux en gestion des risques

ENJEU

Informer des discussions en cours concernant les changements prévus aux programmes de gestion des risques lors de la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique fédéral-provincial-territorial (FPT) à compter du 1^{er} avril 2023.

MISE EN CONTEXTE

Le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial *Partenariat canadien pour l'agriculture* arrivera à échéance le 31 mars 2023. Lors de la rencontre annuelle des ministres FPT de l'Agriculture de novembre 2021, les ministres se sont engagés, par la signature de l'énoncé de Guelph, à offrir des programmes de gestion des risque (GRE) en temps opportun, équitables et simples. La rencontre a également permis d'identifier les options de modifications aux programmes sur lesquelles les travaux d'analyse devaient se poursuivre.

L'énoncé de Guelph ainsi que la lettre de mandat de la ministre fédérale insistent notamment sur la nécessité d'améliorer les programmes de GRE et d'intégrer des objectifs de gestion des risques climatiques, de pratiques environnementales et la préparation aux changements climatiques en vue du prochain cadre stratégique (PCS). Ainsi, le groupe de travail sur la GRE, en collaboration avec le groupe de travail sur les politiques agroenvironnementales, a eu pour mandat d'analyser la contribution potentielle des programmes de GRE à l'atteinte des objectifs agroenvironnementaux en vue du PCS et de trouver des options d'amélioration au programme Agri-stabilité.

ANALYSE

Ajouts de critères agroenvironnementaux aux programmes

Les programmes de GRE pourraient être utilisés pour encourager les producteurs à adopter des pratiques plus écologiques et à améliorer la résilience des entreprises agricoles face aux changements climatiques tout en veillant à ce que les principes de GRE ne soient pas compromis. La majorité des provinces ont exprimé des préoccupations sur l'ajout de restrictions à l'admissibilité aux programmes et ont suggéré de plutôt prioriser l'ajout d'incitatifs pour atteindre des objectifs environnementaux. Des changements potentiels à Agri-investissement et Agri-protection ont donc été identifiés pour favoriser l'adoption de meilleures pratiques environnementales.

Ajouts proposés à Agri-investissement :

 ajout d'une condition d'admissibilité pancanadienne liée à la réalisation d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA¹) ou l'équivalent pour créer une option accessible et applicable à tous les groupes de producteurs;

Ajouts proposés à Agri-protection :

 ajout de rabais ou de pénalité pour encourager les bonnes pratiques de gestion environnementales et décourager certaines pratiques (ex. monoculture). Les provinces pourraient choisir parmi une liste prédéterminée les pratiques bénéfiques les plus adaptées à leur contexte (flexibilité);

¹ Le PAA est le plan d'accompagnement agroenvironnemental qui est réalisé sur une base volontaire par les entreprises agricoles. Il s'agit d'un équivalent du programme de plan environnemental de ferme (PEF) du fédéral. Le PAA est un outil permettant aux producteurs sur une base volontaire de tracer un portrait global de la situation agroenvironnementale de leur entreprise et d'établir un plan d'action pour remédier à certains éléments.

Améliorations à Agri-stabilité (AGS) « Nouveau modèle simplifié »

Un ensemble de changements ciblant l'administration d'AGS, la collecte des données, le suivi auprès de la clientèle ainsi que les échéances de versement, nommé « nouveau modèle Agri-stabilité », est proposé afin d'améliorer la prévisibilité et de simplifier le programme pour mieux répondre aux besoins des producteurs.

Les travaux sur le modèle simplifié comprennent l'analyse des éléments suivants :

- émettre des avis de protection pendant l'année du programme pour fournir au producteur leur marge de référence de manière à augmenter la prévisibilité d'une intervention et permettre de réduire les données à traiter;
- harmoniser les dates limites afin que le producteur s'inscrive pour l'année programme à venir et présente les renseignements concernant l'année précédente au même moment;
- harmoniser les marges de référence avec la méthode de déclaration fiscale, ce qui, dans la plupart des cas, serait la comptabilité de caisse afin de réduire le délai de traitement;
- pour pallier les lacunes de la comptabilité de caisse, fonder le revenu de l'année de programme sur une estimation de valeur marchande (production multipliée par le prix).

Augmentation du taux de paiement de 70 % à 80 %

L'augmentation du taux de compensation d'AGS de 70 % à 80 % ■

pol	Présentement, cette option est offerte en Ontario (partie ovinciale) jusqu'à la fin du PCA. La Colombie-Britannique a offert la part provinciale de cette option our les années de programme 2019 et 2020. Notons que cette augmentation des paiements es informe aux règles commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
Po	sitions du Québec sur les propositions
•	

EXAMEN DES COÛTS, DE LA FAISABILITÉ ET IMPACT POUR LA CLIENTÈLE

L'analyse des impacts des changements retenus sur les systèmes et processus sera réalisée dès que les modifications seront connues.

SUIVI ET ÉCHÉANCIER

Les orientations sur les ajustements retenus aux programmes seront connues suivant la conférence ministérielle FPT de juillet 2022, au moment où le texte de l'accord-cadre sera soumis à la signature des ministres. Les modifications entreront en vigueur en avril 2023.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : L'Énoncé de Guelph – Une vision pour 2028

CONSULTATION

Les représentants de l'Union des producteurs agricoles ont été informés des discussions en cours lors d'une rencontre tenue en avril 2022.

SIGNATURE

ERNEST DESROSIERS

Président-directeur général

Date: 9 juin 2022

L'Énoncé de Guelph



Une vision pour 2028

Le Canada est reconnu comme chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture et de la production agroalimentaire durables. Il se projette jusqu'en 2028 en s'appuyant sur une base solide de forces et de diversité régionales, ainsi que sur le leadership fort des provinces et des territoires, afin de : relever le défi des changements climatiques; développer de nouveaux marchés et créer de nouveaux débouchés commerciaux tout en répondant aux attentes des consommateurs; nourrir les Canadiens et une population mondiale croissante.



Les priorités

- S'attaquer aux changements climatiques et protéger l'environnement afin de réduire les émissions de GES et de soutenir la viabilité à long terme du secteur, tout en positionnant les producteurs et les transformateurs de façon à ce qu'ils puissent saisir les possibilités économiques découlant des demandes changeantes des consommateurs.
- Favoriser une croissance durable de l'agriculture et économique en créant les conditions permettant aux entreprises canadiennes de relever les défis changeants d'un marché national et mondial interconnectés.
- Renforcer la capacité et la croissance du secteur en réalisant le potentiel des produits agroalimentaires et des produits agricoles à valeur ajoutée.
- Des investissements continus et ciblés dans la science, la recherche et l'innovation afin de relever les principaux défis et saisir les occasions.
 - Améliorer la résilience pour prévoir et atténuer les risques et y répondre, notamment à l'aide d'une série robuste de programmes de gestion des risques de l'entreprise.



Principes directeurs

- Avancer la durabilité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en réduisant les risques climatiques et en créant les conditions nécessaires à la réussite et à la compétitivité de l'industrie à l'échelle mondiale.
- Respect des compétences partagées en matière d'agriculture et des obligations commerciales internationales.
- Collaboration entre les intervenants pour tirer parti de l'innovation, des forces des régions et de la diversité.

- Les programmes doivent être adaptés à la réalité des producteurs et des participants et viser à réduire la lourdeur administrative.
- Afin de maximiser les investissements partagés et contribuer à des objectifs collectifs, les gouvernements produiront des résultats mesurables, tout en maintenant la flexibilité dans la conception, l'exécution et la gestion des programmes pour les provinces et territoires
- Efforts déployés pour éliminer les obstacles à la participation et tenir compte des besoins des groupes sous-représentés, comme les jeunes et les femmes, et renforcement des relations avec les peuples autochtones pour mieux soutenir leur participation dans le secteur.





























Priorités et domaines d'intérêt du PCS

Faire avancer l'agriculture et agroalimentaire durable

Le prochain cadre stratégique tiendra compte des principes du développement durable permettant au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de répondre aux besoins d'aujourd'hui, et d'assurer sa croissance sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Environnement

Renforcement des capacités, de la croissance et de la compétitivité du secteur



- Soutenir les possibilités nouvelles ou émergentes en matière de production primaire, de valeur ajoutée et de transformation
- Améliorer la productivité par le développement et l'adoption de technologies, la numérisation et l'intelligence artificielle
- Améliorer le recrutement et le maintien en poste de la main-d'œuvre, la formation et l'automatisation
- Encourager la prochaine génération de producteurs agricoles, en tenant compte des obstacles liés à l'économie, à la formation, et des obstacles à l'entrée
- Tirer parti des possibilités économiques en améliorant l'efficacité, en réduisant le gaspillage alimentaire et en réduisant les résidues, et autre perte, et en développant la bioéconomie

Développement des marchés et commerce



- Collaborer en vue de poursuivre et de défendre les intérêts commerciaux du Canada et faire avancer l'élaboration des règles commerciales fondées sur la science
- Soutenir la diversification des marchés et les efforts visant à éliminer les obstacles au commerce interprovincial
- Soutenir la préparation à l'exportation; cerner et saisir les possibilités de développement des marchés à l'échelle nationale et internationale (p. ex. achats locaux)
- Répondre à la demande nationale et internationale relative à la production primaire et aux pratiques de transformation durables

Changements climatiques et environnement



- Réduire les émissions de GES et augmenter la séquestration du carbone
- Protéger et régénérer la qualité du sol, de l'eau et de l'air
- Améliorer la biodiversité et protéger les habitats sensibles

Science, recherche et innovation



- Relever des défis tels que les changements climatiques et saisir des occasions comme les nouveaux marchés
- Soutenir la recherche en agriculture primaire, l'agronomie et la valeur ajoutée
- Accélérer le développement et l'adoption de nouvelles technologies et accroître l'efficacité énergétique
- Soutenir la précommercialisation et le démarrage d'entreprises dans des domaines comme les solutions innovantes en matière de main-d'œuvre et les bioproduits
- Améliorer la collecte de données, les mesures de performance, les activités de vulgarisation, l'échange et le transfert de connaissances

Résilience et confiance du public



- Renforcer la résilience de l'ensemble de la chaîne alimentaire
- ◆ Offrir des programmes de GRE en temps opportun, équitables et simples
- Favoriser et soutenir une gestion proactive des risques, notamment les risques climatiques
- Protéger et améliorer la santé des végétaux et des animaux et le bien-être animal, dans une perspective « Une santé »
- Soutenir le secteur dans le développement, l'adoption et l'amélioration des systèmes d'assurance
- En faisant connaître l'engagement du secteur en faveur de la production durable d'aliments salubres et de haute qualité, renforcer la confiance des consommateurs tout en sensibilisant les intervenants du secteur à leurs attentes
- Soutenir les producteurs et les travailleurs agroalimentaires et leur donner les moyens de prendre soin de leur santé mentale
- Supporter la santé et sécurité des travailleurs

Economie